

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-2568

présenté par

M. Descoeur, M. Le Fur, M. Brun, M. Bourgeaux, M. Bony, Mme Audibert, M. Jean-Claude Bouchet, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, Mme Louwagie et Mme Corneloup

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	100 000 000
Création	100 000 000	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

 Cet amendement vise à rééquilibrer le budget en faveur de la création. Il convient en effet de soutenir un domaine dont dépendent de nombreux emplois et qui constitue le socle indispensable d'une relance culturelle, mais aussi économique pour l'ensemble du pays. Cette proposition a pour objectif de préserver l'écosystème fragile des indépendants sans lesquels aucune relance, ni aucun investissement d'avenir ne sera possible. Il est ainsi proposé de flécher 100 000 000 d'euros de crédits supplémentaires vers l'action 02 "Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels" du programme n°131 "Création", réduisant pour compenser de 100 000 000 d'euros les crédits de l'action 01 "Monuments historiques et patrimoine monumental" du programme n°175 "Patrimoines".